

de dire que le maintien de ces droits, après la guerre, ont amené l'organisation d'un système de contrebande des liqueurs dont les conséquences sont déplorable. D'abord le pays se trouve frustré d'un revenu qu'il devrait toucher, et, ce qui est plus grave, ceux qui le pratiquent et ceux qui le favorisent y perdent tout sens moral.

La contrebande opère dans les Provinces maritimes et dans le bas de Québec sur une plus vaste échelle que partout ailleurs, et peut-être aussi dans la Colombie britannique; mais je ne connais pas bien la situation là. Voici ce qui se passe dans ma province. Durant la saison de navigation plusieurs navires équipés à grands frais font le transport des boissons alcooliques, de Saint-Pierre-et-Miquelon archipel au large de Terre-Neuve, où elles sont achetées en entrepôt, ou sans acquitter de droit; ou encore des Antilles où d'après mes renseignements elles se vendent cinquante, soixante ou soixante-dix cents le gallon. Le droit de douane sur ces boissons est de \$10 le gallon. Délivrées en contrebande elles représentent un bénéfice énorme. Des allèges munies de puissants moteurs les transportent des navires à la côte, et, là, des automobiles très rapides les vont cacher à l'intention du commerce de détail. Nous n'avons pas de statistique sur la consommation, mais elle doit être très considérable, et à en juger par le nombre de gens mêlés à ce commerce et les énormes débours qu'il exige, les bénéfices doivent être très forts. Mais le plus grave, je le répète, c'est la démoralisation qui résulte, surtout parmi la jeunesse des deux sexes, de ce trafic illégal et malhonnête.

Les magistrats chargés de faire observer la loi me disent que le parjure général et la complaisance d'une bonne partie de la population à l'égard de la contrebande en rendent l'application extrêmement onéreuse.

Pour réprimer cette contrebande, nous avons une petite section du Service préventif munie de bateaux automobiles, d'automobiles rapides et, au besoin, d'aéroplanes, mais la tâche la dépasse à cause de la configuration du territoire qui permet aux contrebandiers de s'échapper.

Je me permets, modestement toutefois, de demander aux leaders de cette Chambre qu'un comité soit nommé à dessein de recueillir le plus tôt possible tous les renseignements que l'on pourrait obtenir sur ce sujet. Je fais cette suggestion maintenant, parce que demain nous ajournerons pour dix à douze jours probablement. Si l'on juge opportun d'instituer ce comité, les représentants des Provinces maritimes et de l'Ouest qui ne s'absentent pas pourraient commencer au moins le travail préliminaire. Ce comité devrait com-

L'hon. M. HUGHES.

prendre des représentants de chaque province. Il ne s'agirait pas d'une enquête bien coûteuse. Il y a à Ottawa et dans les environs des hauts fonctionnaires du service préventif qui nous feraient connaître tous les faits qu'ils peuvent révéler, nous diraient les difficultés de leur tâche, le coût du service préventif et, peut-être aussi, s'ils le peuvent, nous donneraient-ils une idée des sommes dont le revenu est frustré par la contrebande. En commençant maintenant à recueillir ces renseignements le Gouvernement pourrait en faire son profit, et, s'il le juge bon, agir dès cette session.

Au temps de la prohibition chez nos voisins il se faisait une contrebande effrénée de boissons du Canada aux Etats-Unis, mais je crois que maintenant elle opère en sens inverse. Nos droits sont beaucoup plus élevés, je crois, que ceux des Etats-Unis. Les membres de cette Chambre ne sauraient mieux s'employer qu'à recueillir ces renseignements sans trop de frais; ils rendraient ainsi un grand service au gouvernement et au pays.

Je n'ai pas l'intention de présenter une motion; je me borne à demander respectueusement aux leaders de cette Chambre d'examiner la question et de voir s'il y a lieu de donner suite à mon idée avant l'ajournement.

Comme nous ne sommes pas bien pressés, je me permettrai d'ajouter quelques mots sur un point qui se rapporte davantage au sujet dont la Chambre est saisie. J'avais pensé de commenter certaine déclaration du très honorable leader de la gauche (le très honorable M. Meighen) mais, à mon sens, l'honorable leader de la droite (l'honorable M. Dandurand) a bien mis les choses au point. Je lis presque tous les discours prononcés en Parlement par le très honorable leader de la gauche; je crois que ce n'est pas du temps perdu. Hier, il a fait une déclaration bien importante. Commentant l'admirable discours libre-échangiste d'un quelqu'un, il a dit:

Toute sa belle combinaison économique reposait sur une unique prémisse: la liberté du marché de la main-d'œuvre. Il peut y avoir un marché libre pour la production de la main-d'œuvre et, nous sommes disposés à l'admettre, un marché libre pour la main-d'œuvre elle-même.

Le nœud de la question m'a paru là, et j'en ai été tellement frappé que je suis allé demander au leader qu'est-ce qui arriverait si nous avions la liberté du marché de la main-d'œuvre, la liberté du marché pour les produits de la main-d'œuvre, et la liberté raisonnée en tout dans le monde. Il m'a dit qu'il n'était pas en état de me répondre d'une manière définitive, mais il m'a laissé sous l'impression que l'idée n'était pas absurde. C'est là le libre-échange que j'aimerais. Je